

ARRETE n°2020_021
portant publication
de la liste des déclarations
de créations ou de vacances d'emplois

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE

12 FEV. 2020

BUREAU DU COURRIER

insertions du 1^{er} au 31 janvier 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins
48000 MENDE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 12,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 23, 23-1, et 41,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de créations ou de vacances d'emplois reçues au Centre de Gestion pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste des emplois créés ou vacants déclarés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics est publiée ci-après :

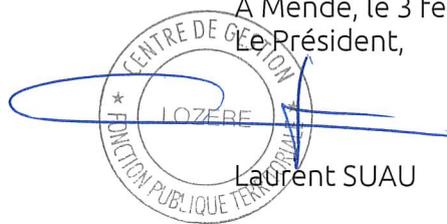
N° DVE	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Collectivité
006-20	A	Administrative	Secrétaire de Mairie	28H00	COMMUNE D'AUROUX
011-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	17H30MN	COMMUNE DE PELOUSE
012-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	16H00	COMMUNE DE LAUBERT
013-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	8H00	COMMUNE DE SAINT PAUL LE FROID
009-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	18H00	COMMUNE DE SERVERETTE
015-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	12H00	COMMUNE DE SAINT LEGER DU MALZIEU

016-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	20H00	COMMUNE DE TERMES
002-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	35H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
003-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	35H00	SICTOM des Bassins du Haut Tarn
004-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	35H00	Communauté de Communes Mont-Lozère
010-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	15H00	COMMUNE DE MASSEGROS CAUSSES GORGES
008-20	C	Médico-Social	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	29H00	COMMUNE DE VENTALON EN CEVENNES
001-20	B	Technique	Technicien	35H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
007-20	C	Technique	Technicien	35H00	Syndicat Mixte Lot Dourdou
005-20	C	Technique	Adjoint Technique	8H00	Communauté de Communes Mont-Lozère
014-20	C	Technique	Adjoint Technique	7H00	COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame La Préfète de la Lozère

A Mende, le 3 février 2020

Le Président,



Laurent SUAU

REÇU À LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE

12 FEV. 2020

BUREAU DU COURRIER